



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 LAUSANNE

Lausanne, le 27 février 2015

Démolition des abattoirs de Malley – Utilisation du crédit disponible du préavis N° 2012/28

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le préavis N° 2012/28 (« Valorisation du site de Malley-centre regroupant les parcelles des abattoirs et de l'usine à gaz de la Ville de Lausanne ») du 16 juin 2012 a été adopté par votre Conseil le 27 novembre 2012. Ce préavis octroyait à la Municipalité un crédit de CHF 3'200'000.- destiné à couvrir, d'une part, les travaux de dépollution du clos d'équarrissage et de démolition des constructions sises au nord-ouest du site des anciens abattoirs et, d'autre part, les frais d'études nécessaires à l'élaboration des plans de quartier permettant la réaffectation du site et sa conversion en site de logements et d'activités.

Les travaux de dépollution et de démolition prévus dans le cadre de ce préavis concernaient uniquement une surface de 10'600 m² prise sur les parcelles n° 776 et 973 de Renens ainsi que sur les parcelles n° 909, 910 et 1073 de Prilly, dit périmètre devant faire l'objet d'un échange avec les CFF afin de permettre la réalisation du pôle muséal (MCBA). Le devis de ces travaux a été estimé à CHF 2'400'000.- sur la base de soumissions rendues en 2011.

Les travaux de dépollution des terres et de démolition, qui se sont arrêtés au nord des bâtiments des anciens abattoirs au pied des pignons, ont été achevés le 28 octobre 2013. Le budget consacré à ces travaux s'est finalement élevé à CHF 1'242'518.-, montant largement inférieur à celui prévu dans le devis estimatif. Cet écart est principalement dû à une surestimation du coût de la dépollution, difficile à évaluer avant l'exécution des travaux.

Depuis la fin des activités sur le site, les anciens abattoirs ont subi des dégradations continues malgré les mesures de sécurité prises. Très préoccupé par cette situation dangereuse, le Service du logement et des gerances (SLG) s'est adressé en avril 2014 à la Commune de Prilly pour envisager une démolition. Le permis de démolir a été accordé par la Municipalité de Prilly le 3 novembre 2014.

Les travaux de démolition prévus, estimés à CHF 978'000.-, concernent uniquement les bâtiments des anciens abattoirs et permettent d'éliminer leur dangerosité et d'obtenir une surface aplanie facile à clôturer. Pour mémoire, au moment de la rédaction du préavis N° 2012/28, il n'avait pas été jugé indispensable de démolir les anciens abattoirs. Il était alors prévu de les maintenir jusqu'à la désignation des investisseurs afin de négocier la prise en charge de leur démolition.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Le financement des travaux peut être pris en charge par le crédit disponible sur le prévis N° 2012/28. En effet, les travaux envisagés concernent le même site, ils sont de même nature et dans le prolongement des travaux effectués dans le cadre dudit préavis.

En sa séance du 22 janvier 2015, la Municipalité autorisait l'utilisation du crédit disponible pour un montant de CHF 978'000.-, afin de procéder au désamiantage et à la démolition des anciens abattoirs.

Conformément à l'art. 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement à ce sujet en sa séance du 26 janvier 2015.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud